

# **Arrêté**

## Objet : Modification du tableau des effectifs

## Le Président,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 313-1 et L. 452-47,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion et notamment son article 27,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Loire n° 2020-25 du 12 novembre 2020 donnant délégation au Président,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 18 juin 2024,

Considérant les besoins du service,

### **ARRETE**

## ARTICLE 1ER:

Le tableau des effectifs du Centre de gestion est ainsi modifié :

Grade	Situation existante		Modification apportée		Date
	Nbre de postes	Temps de travail	Nbre de postes	Temps de travail	d'effet
Rédacteur ppal 1re classe	4	TC	-1	TC	01/09/2024
Attaché	1	TC	+ 1	TC	01/09/2024
Technicien ppal 1 <sup>re</sup> classe	4	TC	- 1	TC	01/09/2024
Ingénieur	1	TC	+ 1	TC	01/09/2024

#### **ARTICLE 2:**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand - 6 Cours Sablon - BP 129 - 63033 Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à partir de la date de publication.



Fait à Espaly-Saint-Marcel, le 19 juin 2024

Le Président, Michel CHAPUIS

Publié le

AR Prefecture

043-284300027-20240620-202415-AR Reçu le 20/06/2024